Compte-rendu du comité directeur
du 06 juin 2021

1. Présence

Le Comité Directeur se tient à 09h00 et utilise la visioconférence avec l'ensemble de ses membres.
Sont connectés, M. Stéphane HATOT président, M. Xavier de PUYTORAC premier vice-président en charge de la CSNFA, M. Christian LACROIX vice-président en charge de la CSNCCP, M. Laurent FAUCHER vice-président en charge de la CSNSK, M. Daniel LOGELIN secrétaire général, M. Gregory DUFOUR trésorier, Mme Christine LESELLIER, secrétaire générale adjointe, Mme Leila DUHEM trésorier adjointe, Mme VEDEL Charlotte, M. HUCHET Marc-Olivier, Mme BAVOIL Prescillia, Mme HUCHET Isabelle, M. LIAGRE Jean-Léon et M.DECONINCK Erik.

Membres excusées : M. Aymeric PRADINES vice-président en charge de la CSNBFS et Mmes BRETON Gwénaëlle, ZUCCA Anissa et FERAUD Nathalie.

Membres invités : M. Fabrice MAGRIN Directeur Technique National (excusé) et Mme Mylène COBRAIVILLE responsable administrative et de la communication.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- mot du président de la FFForce,
- validation du CR du dernier bureau directeur (20 mars 2021),
- bilan des licences,
- présentation des modifications du règlement intérieur et des statuts de la fédération,
- prêt Garanti par l'Etat,
- validation de la composition des commissions,
- modification des tarifs de la licence loisir et du TPU,
- projet de classement des clubs en 2022,
- indemnisation des arbitres de Bras de Fer Sportif pendant le Championnat de France à Drap,
- intervention du président de la CSNFA ;
    - ✓ Classement des clubs,
    - ✓ Règlement de la Force Athlétique,
    - ✓ Niveaux en Force Athlétique,
- intervention du président de la CSNCCP,
- intervention du président de la CSNBFS,
- intervention du président de la CSNK,
- Intervention du DTN,
- questions diverses.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

3. Mot du président de la FFForce

Le président fait un point sur la reprise des activités qualificatives dans un premier temps puis des finales nationales. La reprise des activités en salle aura bien lieu le 09 juin comme annoncée par le gouvernement. Ceci doit permettre à la masse des pratiquants de nos activités de revenir dans les clubs.

Il évoque les élections au comité olympique. Plusieurs des dirigeants actuels du CNOSF sont atteints par la limite d'âge (70 ans) et une génération nouvelle va prendre le pouvoir. Pour l'élection à présidence du CNOSF se présente quatre candidats ; Thierry Rey, Patrice Martin, Emmanuel Bonnet-Oulaldj et Brigitte Henriques. La fédération soutient activement Madame Henriques, conformément au vote du bureau directeur.

4. Validation du CR du dernier bureau directeur

Aucune remarque ou demande de modification sur le dernier CR du comité directeur du 11 mars 2021 n'a été transmise au secrétaire général.

Le président propose au comité de voter le CR du dernier comité directeur.

Le comité valide à l'unanimité le compte-rendu.

5. Bilan des licences

A la date du 01 juin, le nombre de licences est de 4513 licences soit -58 % de licences réalisées par rapport à la même date l'année passée.

Le détail par discipline est le suivant :

- ✓ **FA** : janv. 3805, fév. 3881, mars 3933, avril 3970, mai 3984, juin **4143**
- ✓ **Culturisme** : janv. 115, fév. 204, mars 206, avril 207, mai 216, juin **223**
- ✓ **Bras de Fer** : janv. 89, fév. 99, mars 100, avril 104, mai 110, juin **121**
- ✓ **Kettlebell** : janv. 23, fév. 23, mars 24, avril 2**6,** mai 26, juin **26**

La répartition des licences par catégorie est la suivante :

- ✓ **Licence loisir** : janv. 2320, fév. 2423, mars 2428, avril 2447, mai 2459, juin **2566**
- ✓ **Licence compétition** : janv. 1676, fév. 1741, mars 1793, avril 1818, mai 1832, juin **1902**
- ✓ **Licence individuelle** : janv. 36, fév. 40, mars 40, avril 42, mai 45, juin **45**
- ✓ **TPU** : janv. 16, fév. 44, mars 45, avril 45, mai 45, juin **45**

Le nombre des structures est de 228 soit 43 de moins que l'an dernier à la même date.

L'objectif est bien de revenir à un niveau comparable à la période pré-covid, soit de l'ordre de 11000.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

6. Présentation des modifications du règlement intérieur et des statuts de la fédération

Le président commente les différentes modifications intervenues dans les statuts et le règlement intérieur fédéral (transmis par le secrétariat). Ces dernières ayant été rendues nécessaires par l'évolution de l'année sportive alignée sur l'année civile, de la modification du calendrier et des compétitions inscrites au calendrier national et des participants (TPU, loisir) aux différents types de compétitions.

Il n'y a pas de remarques ou de questions nécessitant une modification de ce qui a été modifié, le président propose au comité de voter pour valider les deux documents :

Le comité valide à l'unanimité les modifications des statuts et du règlement intérieur fédéral

Ces derniers seront présentés à la prochaine assemblée générale pour approbation.

7. Prêt Garanti par l'Etat

Le président souhaite aider financièrement les ligues lors du redémarrage des activités. Dans ce cadre, il propose de contracter un Prêt Garantie par l'Etat (PGE), ce dernier étant prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Cela permettra d'attribuer aux ligues, en complément des demandes faites au titre de l'ANS, une dotation conséquente qui leur permette d'avoir de bonnes conditions pour la reprise et permettrait à la FFForce de ne pas puiser dans ces fonds propres.

Dans ce cadre, le PGE est une opportunité pour un coût quasi nul d'assoir la bonne santé financière de la fédération.

Le trésorier fait un point sur les conditions que la Bred propose :

- prêt maximum de 141 k€,
- taux de 0,73% sur 5 ans,
- frais de dossier uniquement la première année pour un montant de 0,25% de la somme attribuée.

Le président propose au comité de voter l'autorisation de contracter ce prêt de 141k€.

Le comité valide à l'unanimité la proposition du prêt.

La distribution de ce PGE sera traitée dans un prochain bureau directeur, possiblement en septembre.

8. Validation de la composition des commissions

Les différents présidents ont composés leurs commissions (envoyé par le secrétariat).

✓ Le président propose au comité de valider les commissions statutaires.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

Commission Formation

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

Commission d'Arbitrage

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

Commission Disciplinaire Générale de première instance

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

Commission Disciplinaire Générale d'appel

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

Commission d'Ethique et de Déontologie

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

Commission Médicale
Sera validée ultérieurement

Commission Electorale
Sera validée ultérieurement suite à la démission du président actuel compte-tenu de son changement de fonction

- ✓ Le président propose au comité de valider les commissions non-statutaires.

Commission Communication

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

Commission Féminine

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

Commission Jeunes, Sport, scolaires et Universitaires

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

Commission Master

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

Commission Juridique

Le comité valide à l'unanimité cette commission.

Commission Athlètes

Le comité au valide à l'unanimité cette commission.

9. Politique de lutte contre les fédérations parasites

Marc-Olivier Huchet fait un point rapide sur les actions réalisées et en cours, rappelle les règles qui s'appliquent à nos activités sportives ainsi que les infractions pénales qui pourraient leurs être reprochées.

Pour la GPC les activités sont clôturées depuis 2020.

Pour la WPC, les procédures ont été initiées mais mal traitées par le parquet ce qui a conduit à une entropie forte sur ce sujet et aucun résultat tangible n'a été obtenu. Les dirigeants de la WPC ont retiré les mentions qui sont interdites ; équipe de France, championnat de France etc… Compte-tenu du manque d'appui du parquet il est actuellement décidé de ne pas relancer de procédure et de rester vigilant sur les actions et activités.

Pour le Culturisme, il est demandé au président de la CNSCCP de faire un mémo documenté (copie d'écran, autre) sur les différentes associations (IFBB, UBBN autre) qui ne respectent pas les règles à adresser à Marc-Olivier Huchet.

Pour la FSFA, le président va prendre contact avec les responsables avant de lancer une action particulière.

10. Modification des tarifs de la licence loisir et du TPU

Conformément aux décisions prises en bureau directeur, Le président propose de modifier le prix de l'affiliation, de la licence loisir et du TPU. Le principe est d'aider les clubs lors de la relance en septembre en baissant le prix de l'affiliation et de la licence loisir sur une période de 2 mois et d'avoir un TPU qui soit à un niveau supérieur à celui de la licence loisir.

Le président propose au comité de voter la réduction du montant le prix de la licence loisir de 19€ à 15€ du 01 septembre au 31 octobre 2021.

Le comité valide à l'unanimité.

Le président propose au comité de voter la réduction du montant de l'affiliation de 130€ à 100€ du 01 septembre au 31 octobre2021.

Le comité valide à l'unanimité.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

Le président propose au comité de passer le prix du TPU à 20€.

Le comité valide à l'unanimité.

Ces modifications tarifaires seront présentées à la prochaine assemblée générale pour approbation.

11. Projet de classement des clubs en 2022 en Force Athlétique

Le président de la CSNFA présente le principe retenu par le bureau directeur pour le classement des clubs dès la saison 2022. Ce dernier permet de remplacer les différents challenges des clubs qui n'ont pas trouvé l'écho espéré auprès des clubs en revenant à l'esprit d'un « classement sportif des clubs » basé uniquement sur les résultats des athlètes.

Ce classement ne prend donc en compte que les résultats sportifs en FA, PL, DC et BP. Le classement sera réalisé par la fédération et mis en ligne sur le site fédéral.

Les principes sont :

- même nombre de points homme et femme,
- une plus grande valorisation des jeunes lors des compétitions régionales,
- moitié moins de points pour les masters lors des compétitions régionales,
- compétition internationale valorisée pour les OPEN et uniquement prise en compte des médailles d'or MASTER,

Le président propose au comité de valider le classement des clubs.

Le comité valide à l'unanimité le classement des clubs.

12. Règlement et Niveaux en Force Athlétique

Le président de la CSNFA présente les évolutions du règlement qui tient compte des évolutions votées pour la saison sportive ; répartition des compétitions entre le calendrier national et régional, transformation des minimas en niveaux et conditions d'engagement aux différentes compétitions (locales et nationales).

Suite à une question qui lui a été posée, il demande au comité de se prononcer sur l'article 3.5. Il s'ensuit une discussion sur ce sujet et chacun présente son point de vue. Par ailleurs, Marc-Olivier Huchet évoque les éventuelles implications juridiques. Aucune modification n'est demandée, l'article reste en l'état.

Le président propose au comité de valider le règlement et les niveaux.

Le comité valide à l'unanimité le règlement et les niveaux.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

13. Indemnisation des arbitres de Bras de Fer Sportif pendant le Championnat de France à Drap

Le président rappel le principe retenu au niveau fédéral pour l'indemnisation des arbitres. Le défraiement supporté par la fédération est constitué de la prise en charge de la nuitée d'hôtel et des éventuels frais kilométriques dans le cas où l'arbitre est expressément convoqué par la fédération.

Le président souhaite que le défraiement soit réalisé de la même manière pour toutes les disciplines et propose au comité de valider cette proposition.

Le comité valide à l'unanimité la proposition.

14. Intervention du président de la CSNSFA

Le président de la CNSFA fait un point sur les compétitions régionales qualificatives France réalisées (Occitanie, La Réunion) ou qui le seront prochainement. Il est à noter que malgré les contraintes organisationnelles fortes sur une période relativement courte toutes les ligues organiseront des compétitions sélectives.

Les inscriptions sont ouvertes pour les premières finales nationales et même si le nombre d'athlète sera moindre par rapport à l'habituel (40% de moins estimé), les athlètes de haut niveau seront bien présents.

Par ailleurs, L'IPF et l'EPF confirment la reprise, dès juillet, des compétitions internationales. Les modalités pratiques seront probablement différentes en fonction des lieux et des contraintes sanitaires locales.

15. Intervention du président de la CSNCCP

Le Président de la CSNCCP présente les quelques modifications qui ont été réalisées au règlement sportif ainsi que l'ajout des spécificités pour le handisport avec les catégories « debout » et « assis ».

Pour les compétitions régionales les ligues répondent présentes et il n'y a pas de points durs sauf en Bretagne ou des incompréhensions se font jour entre l'organisateur et le président de la ligue. Pas de changement pour le championnat de France 2021.

Par ailleurs, la CSNCCP propose de valider la tenue du championnat de France 2022 à Cambrai début juin.

Le président propose au comité de valider cette proposition de principe.

Le comité valide à l'unanimité la proposition.

Cependant, un vote définitif sera réalisé par le comité directeur une fois la date connue

Pour l'international, toujours en attente de confirmation de la salle pour le championnat du monde de culturisme du deuxième semestre 2021, pour autant les dates et lieux des compétitions internationales Monde et Europe 2022 sont connues.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

Le calendrier de Functionnal Training 2021-2022 se composera d'une douzaine de compétitions qui commenceront dès septembre 2021. Quelques points restent à consolider avant publication. Une finale (Coupe de France) pourrait se tenir en 2022 à Bordeaux.

16. Intervention du président de la CSNBFS

Compte-tenu de l'absence du président de la CSNBFS, le président de la fédération fait un rappel des différents sujets qu'il souhaitait évoquer :

- organisation du championnat de France de BFS le 31 juillet 2021 (Drap). Les inscriptions sont ouvertes et une centaine de compétiteurs est attendue. Par ailleurs, un stand Fitness Park sera présent et proposera des lots aux athlètes réalisant un podium,

- De nombreuses demandes de renseignements pour ouverture de clubs arrivent au président de la commission, tendance intéressante qui demande à être consolidée avec la reprise des activités,

- Pour la prochaine saison, les OPEN régionaux devraient reprendre dès octobre en Aquitaine et en IDF puis en Novembre sur Lyon.

17. Intervention du président de la CSNK

Le président de la CSNK espère que la réouverture des salles va se traduire par une forte affluence dans les salles et ainsi permettre la mise en œuvre de nombreuses innovations (grand prix) ou propositions (règlement allégé pour certaines compétitions) que la commission a faite pour dynamiser les activités.

Le président de la CSNK revient sur la recherche d'un fournisseur d'agrès. Après avoir approché des fournisseurs Ukrainien, Coréen et Russe sans que cela donne les résultats escomptés, un fournisseur validé par la fédération Allemande semble pouvoir proposer des agrès conformes à la réglementation de l'IUKL. Un achat a été validé en bureau directeur ce qui permettra de tester et valider (ou pas) ces agrès.

18. Intervention du DTN

Compte-tenu de l'absence du DTN, la synthèse de son intervention est présentée infra :

Le DTN est toujours en attente de la validation de subvention (même si un accord de principe a été donné) pour l'organisation du « Girl Power », compétition internationale féminine, ainsi que pour les nouvelles pratiques. La demande faite à l'ANS est d'un montant de 35 k€.

Ce « Girl Power » s'inscrit dans le cadre du développement du sport féminin au sein de la FFForce. Le DTN précise que cette manifestation associera à une rencontre internationale de force athlétique (France contre le reste du monde), les différentes disciplines et se déroulera à l'occasion du mois « octobre rose ». Le budget prévisionnel est quasiment financé (si les subventions demandées sont accordées) et les conditions de réalisation techniques et administratives bien avancées. L'IPF valide cette compétition et relaiera l'information sur son site.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

19. Questions diverses

Clôture de la saison

Compte-tenu des nombreux changements demandés au prestataire EXALTO, ce dernier demande une coupure franche de 2 jours minimum pour réaliser les opérations techniques. Le bureau a validé la clôture de la saison le 27 août à 23h00. La nouvelle saison débutera le 01 septembre 2021 à 9h00.

Une communication sera réalisée sur le site fédéral.

Fédération paralympique

Question de Charlotte VEDEL : pourquoi le DC handisport n'est-il pas géré à l'international par IPF ?

Réponse du président de la FFForce : jusqu'à la dernière olympiade les activités paralympique étaient gérées par l'IPC. Pour des raisons qui leurs sont propres, certaines disciplines ont pris leur indépendance ou se sont rattachées à une fédération valide. Pour le cas du DC une fédération internationale propre a été créée. A ce jour l'IPF n'a pas entrepris de démarche particulière pour un rapprochement avec ces derniers.

Formation

Le président de la commission formation propose que soit réalisé des « plaquettes » qui seront utilisables lors des différentes interventions. Sujet à traiter avec le DTN.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11h40.

Prochaines réunions

Samedi 18 septembre 2021 à 9h00
Samedi 18 décembre 2021 à 9h00

Stéphane HATOT
Président de la FFForce

Daniel LOGELIN
Secrétaire général de la FFForce

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014